



Maltraitance et diffamation

Par malicia28, le 03/03/2015 à 22:11

Bonjour,

J'ai besoin de conseil et si possible de réponse sur ce que je dois faire. Voilà mon histoire,

hier la police m'a contacté sur mon téléphone portable et m'a demandé de venir au commissariat car une plainte a été déposée pour maltraitance contre mes enfants et moi-même, en gros mon conjoint me maltraite et il maltraite mes enfants. Du coup stupéfaite je demande de qui et d'où viens la plainte, on me dit que c'est une plainte anonyme et qui viens du Cher (à plus de 200 km de chez moi). je percute tout de suite car nous sommes en conflit avec l'ex de mon conjoint qui habite dans le cher et qui a enlevé ma belle fille il y'a 10 mois. En effet il faut savoir que nous avons la garde de ma belle fille depuis 2012, un 1er jugement à été rendu en notre faveur, madame à fait appel, elle a été débouté une seconde fois de ses demandes. En avril 2014 madame (qui n'a jamais fait les trajets viens bizarrement chercher sa fille chez nous en seine et marne) depuis elle nous l'a jamais ramener. ma belle fille de 14 ans voulant rester chez sa mère à accuser son père de l'avoir frapper du coup la mamam a demandé un référé afin de revoir une 3ème fois le jugement, résultat madame à encore perdu car tout ce qu'elle dit est faux et qu'il n'y a aucune raison de changer le jugement, il n'y aucune preuve. Madame devait donc nous la ramener mais comme d'habitude, elle ne l'a pas fait, mon conjoint à donc fait le trajet et à été porter plainte, nous avons envoyer la plainte ainsi qu'un courrier directement au procureur de la république. bizarrement 2 mois après une plainte est déposée contre mon conjoint pour maltraitance. Nous savons très bien que cette plainte viens de la maman mais comme c'est une plainte anonyme le policier me dit que je ne peux pas porter plainte pour diffamation ! une honte. Il faut savoir également que 2 policiers ainsi qu'un médecin ont débarqué à l'école, ont questionné les instits, le médecin ainsi qu'une femme policière on pris mes enfants de 3 et 5 ans un par un se sont enfermés dans une pièce et ont examiné mes enfant sans aucune présence de l'éducation nationale et sans que je sois averti, le comble c'est que je travail dans l'école et les instits sont mes collègues ! et que personne ne m'a rien dit car ils n'avaient pas le droit de m'en parler. Bref voilà mes questions

1er) ont t'il le droit d'examiner, de déshabiller mes enfants sans que je soit prévenu, sans une présence de l'éducation nationale simplement parce qu'une cinglé habitant à plus de 200 km dit que mes enfants sont maltraités ?

2ème) puis je porter plainte pour diffamation publique en me portant partie civile contre madame en sachant qu'elle a porter plainte anonymement mais que la relation est d'une évidence absolue ! car du coup sa m'a touché moralement, ce sont des accusations graves, mes enfant ont été perturbés, j'ai eu la honte de ma vie sur mon lieu de travail en plus.

je vais au commissariat Jeudi avec mon conjoint, du coup si quelqu'un peut m'aider, je veux

que cette femme soit condammé une bonne fois pour toute pour tout le tord qu'elle nous a causé, elle nous pourrie la vie depuis 10 ans et je n'en peux plus ! n'importe qui peut dire n'importe quoi c'est grave par contre madame à enlevé sa fille depuis pratiquement 1 ans et elle on ne lui dit rien !! c'est hallucinant

Je vous remerci d'avance pour vos réponse
cordialement